



**Economie et
environnement**
Fiche 4.1

**Diminuer et réutiliser les
« déchets et objets devenus
inutiles »**

Objectifs

La notion de « déchets » regroupe ici un bien dont l'usage et sa fonction première ne sont plus garantis.

Ainsi, agir à la fois sur la prévention-diminution des « déchets » et leur revalorisation permettront de limiter l'impact sur l'environnement et de trouver des débouchés économiques et sociaux.

- Sensibiliser et diminuer la production de déchets
- Développer des filières et des initiatives pour le recyclage et la réutilisation

Bénéficiaires

- Les collectivités territoriales (communes, communautés de communes, syndicats, ...)
- Les associations loi 1901
- Les organisations professionnelles
- Les micros et petites entreprises (moins de 10 salariés et moins de 2 M€ de chiffre d'affaires)

Conditions d'éligibilité

- Ne pas avoir engagé son projet (signature d'un devis, ...)
- Le projet doit bénéficier au territoire du Cœur Entre-deux-mers (voir carte)

Conditions de sélection

- Avoir l'avis favorable du comité de programmation
- Satisfaire aux critères de sélection (impact sur l'emploi, l'environnement, le territoire, l'innovation et le partenariat)

Quelques idées ...

Sensibiliser et diminuer la production de déchets

- Sensibilisation-information aux éco-gestes et à l'éco-conception
- Développement de la vente en vrac

Développer des filières et des initiatives pour le recyclage et la réutilisation

- Système de réparation-entretien d'objets
- Récupération, réutilisation et détournements d'objets (modèles des ressourcerie, recyclerie, ...)



Vous avez une idée, un projet, contactez-nous !

Richard REY
Animateur du programme LEADER

20^{bis} Grand Rue – 33 760 TARGON
05 56 23 95 17

leader@coeurentre2mers.com



UNION EUROPÉENNE



PÔLE TERRITORIAL
CŒUR ENTRE-DEUX-MERS
PROGRAMME LEADER

Fonds européen agricole pour le développement rural :
l'Europe investit dans les zones rurales